



OFII
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

Paris, le 8 février 2018

Le Directeur Général

✍

**Mise au point à propos d'une communication
de Sud OFII concernant la mise en place des équipes mobiles**

Le syndicat SUD Ofii vient de faire part de sa position concernant une des missions qui nous a été récemment confiée par le ministère de l'Intérieur et le ministère du Logement par la circulaire en date du 12 décembre 2017.

Depuis sa publication, cette circulaire fait l'objet de commentaires divers, et même de propos mettant en cause l'image des agents publics dont ceux de l'OFII, et pour chacun d'entre nous, notre identité de fonctionnaire républicain en charge d'une mission d'accueil.

C'est avec regret que je constate que les rumeurs gagnent notre établissement au point même de stigmatiser les publics démunis :

- 1) Comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises dans les médias, le rôle des équipes mobiles est de se rendre dans les centres d'hébergement d'urgence, qui en général n'assurent aucun accompagnement social de leurs résidents. A titre d'exemple, je rappelle que le 115 de Paris envoie des publics en besoin d'hébergement, dans des départements de petite couronne comme la Seine-Saint-Denis dans des hôtels de type Formule 1, sans accompagnement social, pour des périodes qui en moyenne atteignent 2 ans. Le fait que des services de l'Etat aillent à la rencontre de ces publics pour faire un point sur leur situation et leur droit est l'inverse d'un « fichage ». C'est la volonté de les faire sortir de l'impasse sociale dans laquelle ils sont confinés.
- 2) Dans ces lieux, il est très courant de rencontrer des réfugiés ou des demandeurs d'asile. Pour les premiers, il est nécessaire de les accompagner dans une démarche vers le droit commun, en particulier la constitution ou la mise à jour d'un dossier de demande de logement social ou tout autre dispositif de relogement. Certains pourraient être orientés vers un CPH. Pour les seconds, ils pourraient être orientés vers le DNA. C'est du reste ce qui a été fait à partir des centres d'hébergement d'urgence institués en Ile-de-France pour accueillir les migrants dès les premiers débuts de la crise migratoire ; ces centres partagent les mêmes critères et lignes budgétaires avec le 115. Plus de 16 000 personnes ont ainsi pu, grâce à cette démarche, être orientées vers le DN@ en 2017.
- 3) En ce qui concerne les réfugiés, le rôle des agents de l'Ofii composant ces équipes peut aussi consister à faire le point sur le CIR, et éventuellement sur l'offre possible de cours supplémentaires de français.

- 4) Ces équipes mobiles sont également en mesure de détecter des demandeurs d'asile vulnérables ou des étrangers malades qui peuvent ainsi être mieux pris en charge dans le cadre d'une orientation adaptée.
- 5) Des personnes peuvent, en outre, être en attente d'une réponse sur leur demande d'aide au retour et à la réinsertion ou peuvent en solliciter le bénéfice parce qu'elles n'ont plus titre à résider sur le territoire. Il relève bien du rôle de l'Ofii que de proposer un retour à la fois digne et aidé socialement plutôt que de laisser la personne sous la menace d'un retour contraint comme le prévoit la loi.
- 6) Contrairement à ce qu'affirment certains commentateurs et que malheureusement reprend le syndicat SUD, il ne s'agit donc d'aucun « fichage » et ce d'autant moins que les personnes qui sont rencontrées dans les espaces collectifs des lieux d'hébergement sont libres de leurs déclarations et n'ont pas l'obligation de présenter un quelconque document, sauf à vouloir améliorer leur situation administrative.
- 7) Les agents des préfectures, en particulier fonctionnaire au sein des DDCS, sont des agents publics comparables à ceux de l'Ofii et non des policiers. Nous appartenons à la même communauté de travail, celle du service public, et donc la question de savoir si nous sommes des « auxiliaires » est une remarque malveillante. Cette communauté de travail s'est manifestée à plusieurs reprises, en particulier lors des évacuations de campements, à Paris, à Calais, à Lyon, dans l'Est de la France, et ailleurs encore. Appeler à ne pas être les « auxiliaires » de la préfecture, c'est appeler à ne plus travailler avec un service essentiel de l'Etat.
- 8) SUD souhaite alerter sur les risques, mais il n'y a pas de risque particulier encouru dans les hôtels du 115 j'ajoute que la mission des équipes mobiles est assurée dans des zones collectives d'accueil. Les publics en détresse qui y sont hébergés ne sont ni plus ni moins violents qu'ailleurs. Beaucoup moins que les passeurs auxquels sont confrontés nos équipes de maraude à Calais, et qui travaillent avec les agents de ce service de la préfecture qu'est la DDCS.
- 9) Contrairement à ce qu'affirme SUD, reprenant des propos de personnes qui ne connaissent pas notre travail, les équipes mobiles constituent une démarche qui est l'inverse d'une « dérive répressive ». Quant à la défiance qui pourrait être suscitée chez nos partenaires associatifs avec lesquels nous sommes en contact régulier elle sera évitée si chacun s'en tient aux faits et évite les postures qui relèvent plus d'une volonté de crispier le débat politique sur la thématique de la demande d'asile à des fins de placement dans la compétition politique qu'autre chose.

*Je n'ai jamais compté sur vous pour
que nous accomplissions ensemble nos missions.*

Didier Deschamps